

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

Mise à jour des grilles tarifaire des soins dentaires

Les grilles tarifaires régionales des soins dentaires du Programme des SSNA à l'intention des dentistes généralistes (DG), des spécialistes (SP) et des denturologistes (DN) précisent les codes d'actes dentaires ainsi que les honoraires admissibles. Ces codes et ces honoraires doivent être indiqués sur les demandes de paiement. Les codes d'actes qui figurent dans les grilles sont fondés sur les descriptions du Guide du système de codification standard et du répertoire des services de l'Association dentaire canadienne (ADC), du Guide des tarifs et nomenclature des actes buccodentaires de l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ), du Guide des honoraires de la Fédération des dentistes spécialistes du Québec (FDSQ), et du Guide des services de l'Association des denturologistes du Canada.

Les mises à jour des honoraires dentaires pour 2015 sont prévues aux dates ci-dessous.

| Province ou territoire | Date de mise à jour des grilles tarifaires |
|--|--|
| Nunavut Saskatchewan Territoires du Nord-Ouest Yukon | Le 1 ^{er} février 2015 |
| Île-du-Prince-Édouard Nouveau-Brunswick Nouvelle-Écosse Terre-Neuve-et-Labrador | Le 1 ^{er} mars 2015 |
| Alberta Ontario | Le 1 ^{er} avril 2015 |
| Colombie-Britannique Québec | Le 1 ^{er} mai 2015 |
| Manitoba | Le 1 ^{er} juin 2015 |

Vous pouvez télécharger les grilles régionales des soins dentaires du Programme des SSNA ainsi que les mises à jour, les errata et les modifications aux grilles à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse : www.provider.express-scripts.ca.

Après avoir entré votre code d'utilisateur et votre mot de passe, cliquez sur Grilles des services dentaires dans la section Soins dentaires, puis sélectionnez l'année et la province ou le territoire. Les fournisseurs qui n'ont pas accès à Internet peuvent communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs d'Express Scripts Canada au 1 888 511-4666 pour demander un exemplaire des grilles.

Cadre de travail sur les soins dentaires

Vous trouverez la version mise à jour du Cadre de travail sur les prestations dentaires du Programme des SSNA (2014) à l'adresse suivante : www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/pubs/nihb-ssna/dent/framework-cadre/index-fra.php.

Critères d'exception relatifs aux couronnes préfabriquées en métal sur des dents permanentes postérieures

Les couronnes préfabriquées en métal sur des dents permanentes postérieures (couronnes en acier inoxydable, code d'acte dentaire 22311) **ne sont pas admissibles** dans le cadre du Programme des SSNA. Ces restaurations peuvent toutefois être exceptionnellement couvertes sur présentation d'une prédétermination dans les cas suivants :

1. Bénéficiaire âgé de 17 ans ou moins qui présente un risque élevé de développer des caries sur des prémolaires ou des molaires, lorsque quatre ou cinq surfaces sont atteintes.
2. Bénéficiaire âgé de 17 ans ou moins chez qui on a diagnostiqué une hypoplasie.

Afin que le Programme des SSNA envisage la couverture d'une couronne en acier inoxydable, les fournisseurs doivent s'assurer que la dent permanente postérieure respecte les exigences de la politique, les directives et les critères du Programme des SSNA relativement aux couronnes. Vous pouvez consulter la politique à l'adresse suivante : www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/pubs/nihb-ssna/dent/2011-07_poli_crown-couronnes/index-fra.php.

Demandes de paiement pour soins dentaires

Si la case Rembourser le bénéficiaire/Tuteur est cochée sur le formulaire de demande de paiement, le remboursement sera versé au bénéficiaire ou au tuteur. Si le paiement **n'est pas destiné** au bénéficiaire, veuillez ne pas cocher la case Rembourser le bénéficiaire/Tuteur sur la demande de paiement.

RAPPELS

Soumission de demandes de prédétermination

Les bureaux régionaux de Santé Canada reçoivent encore des demandes de prédétermination de la part des fournisseurs de soins dentaires. Nous rappelons aux fournisseurs que les bureaux régionaux ne traitent pas ce type de demande. Toutes les demandes de prédétermination (soins dentaires et orthodontie) doivent être envoyées au Centre de prédétermination dentaire du Programme des SSNA.

Vous trouverez les coordonnées d'Express Scripts Canada ainsi que celles du Programme des SSNA à la dernière page du présent bulletin.

www.provider.express-scripts.ca

Publié conjointement par Express Scripts Canada et Santé Canada

Les demandes de prédétermination à l'intention des bénéficiaires de la Colombie-Britannique (à l'exclusion des demandes relatives à l'orthodontie) doivent être envoyées à la Régie de la santé des Premières Nations de la Colombie-Britannique aux fins de traitement.

Soumission de demandes de paiement

Les demandes de paiement relatives aux soins indiqués à l'annexe A ou les demandes qui comportent un numéro de prédétermination valide doivent être soumises à Express Scripts Canada aux fins de règlement.

Vous trouverez les coordonnées d'Express Scripts Canada à la dernière page du présent bulletin.

Nota : Les coordonnées indiquées sur l'ancien formulaire Dent-29 ne sont ni à jour, ni exactes. Les fournisseurs peuvent télécharger le formulaire à jour à l'adresse suivante : www.provider.express-scripts.ca/pdf/Dentaires_Francais/Formulaire_de_demandes_de_paiement_pour_soins_dentaires_Programme_des_SSNA.pdf

Coordination des services et explication des services

Les bénéficiaires du Programme des SSNA qui sont couverts par un régime privé de soins dentaires, un régime public de soins de santé ou un régime d'aide sociale doivent d'abord soumettre leurs demandes de paiement pour soins dentaires à ce régime. Le premier payeur fournira un relevé détaillé de l'explication des services. Le Programme des SSNA effectuera ensuite une coordination des services admissibles en fonction de l'explication des services du régime du premier payeur.

Les demandes de paiement soumises à Express Scripts Canada et qui font l'objet d'une coordination des services doivent être accompagnées de l'explication des services aux fins de traitement. Express Scripts Canada exige l'explication des services afin de s'assurer que la demande de paiement a d'abord été soumise au régime du premier payeur.

Soumission de radiographies

Afin que le Centre de prédétermination dentaire puisse évaluer une demande de prédétermination par rapport aux politiques qui ont été établies, il est essentiel de fournir des documents à jour et de bonne qualité diagnostique. Par conséquent, **les radiographies conventionnelles ou numériques (périapicales, interproximales et panoramiques)** doivent respecter les critères suivants :

- radiographies prises et datées dans les douze mois précédant la soumission;
- radiographies de bonne qualité diagnostique (taille, résolution et contraste adéquats);
- radiographies montées, datées et indiquant le nom du bénéficiaire ainsi que celui du fournisseur.

Si des duplicatas de radiographies sont soumis, le fournisseur doit y indiquer s'il s'agit du côté gauche ou du côté droit de la bouche du bénéficiaire.

Si le Programme des SSNA reçoit une radiographie qui comporte la date d'impression plutôt que celle du service, le Programme retournera la demande au fournisseur sans la traiter.

Processus de soumission des demandes de paiement modifiées

Pour soumettre de nouveau une demande de paiement qui a été modifiée, veuillez d'abord vous assurer d'avoir rempli tout le formulaire de demande de paiement avant de l'envoyer à Express Scripts Canada. Si vous envoyez uniquement une réponse à la lettre que vous avez reçue, la demande de paiement ne sera pas traitée. La lettre sera retournée au fournisseur lui demandant de corriger la demande, puis de la soumettre de nouveau.

Inscription d'un nouveau cabinet

Si un fournisseur travaille dans plus d'un cabinet dentaire, il est important que **chaque** cabinet soit inscrit auprès d'Express Scripts Canada pour éviter une interruption de service relativement au traitement des demandes de paiement ou au règlement.

Si le nouveau cabinet n'est pas déjà inscrit, veuillez remplir le *Formulaire d'inscription du fournisseur de soins dentaires*, le signer et le télécopier au **Service des relations avec les fournisseurs chez Express Scripts Canada au numéro 1 855 622-0669**. Vous pouvez télécharger ce document à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse www.provider.express-scripts.ca/dentaires.html ou en faire la demande auprès d'un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs d'Express Scripts Canada.

Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires

Pour télécharger un exemplaire à jour de la Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires, visitez le site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse : www.provider.express-scripts.ca/dentaires.html. Les fournisseurs qui n'ont pas accès à Internet peuvent communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs d'Express Scripts Canada au 1 888 511-4666 pour demander un exemplaire de la trousse.

COORDONNÉES DU PROGRAMME DES SSNA ET D'EXPRESS SCRIPTS CANADA

EXPRESS SCRIPTS CANADA

Centre d'appels à l'intention
des fournisseurs

***Veillez avoir votre numéro de fournisseur
sous la main.***

Questions et réinitialisation du mot de passe

1 888 511-4666

Heures d'ouverture prolongées

Du lundi au vendredi,
de 6 h 30 à 20 h 30, HE
à l'exclusion des jours fériés.

[Demandes de paiement
pour soins dentaires](#)

Postez les demandes de paiement à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada
Demandes de paiement pour soins dentaires -
Programme des SSNA
3080, rue Yonge, bureau 3002
Toronto (Ontario) M4N 3N1

[Relations avec les fournisseurs de soins
dentaires et inscription des fournisseurs](#)

*Chaque cabinet supplémentaire doit être inscrit auprès
du Programme des SSNA et disposer de son propre
numéro de cabinet, et ce, avant de fournir
des services.*

Télécopiez le Formulaire d'inscription des fournisseurs de soins dentaires dûment rempli au

numéro de télécopieur sans frais : 1 855 622-0669

[Autre correspondance](#)

Postez toute autre correspondance à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga (Ontario) L5R 3G5

Formulaires des SSNA

Téléchargez les formulaires des SSNA à partir du site
Web des fournisseurs et des demandes de paiement
du Programme des SSNA, ou communiquez avec le
Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

www.provider.express-scripts.ca

PROGRAMME DES SSNA - SERVICES DE SOINS DENTAIRES -

Centre de prédétermination dentaire du Programme des SSNA

Soins dentaires

Services de santé non assurés

**Direction générale de la Santé des Premières nations
et des Inuits**

Santé Canada

**IA 1902D - 2^e étage, Édifice Jeanne-Mance
200, Promenade Églantine
Ottawa (Ontario) K1A 0K9**

Numéro sans frais : 1 855 618-6291
Télécopieur sans frais : 1 855 618-6290

Services d'orthodontie

Services de santé non assurés

**Direction générale de la Santé des Premières nations
et des Inuits**

Santé Canada

**IA 1902C - 2^e étage, Édifice Jeanne-Mance
200, Promenade Églantine
Ottawa (Ontario) K1A 0K9**

Numéro sans frais : 1 866 227-0943
Télécopieur sans frais : 1 866 227-0957

PRÉDÉTERMINATIONS

Colombie-Britannique

Le service de prédétermination des soins dentaires en
Colombie-Britannique ne sera pas centralisé à Ottawa. Depuis
le 1^{er} octobre 2013, la Régie de la santé des Premières
Nations en Colombie-Britannique traite les demandes de
prédétermination, les demandes de remboursement aux
bénéficiaires et les demandes d'appels.

**Régie de la santé des Premières Nations
en Colombie-Britannique**

**757, rue West Hastings
Bureau 540**

Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3E6

Téléphone : 1 888 321-5003
Télécopieur : 1 604 666-5815